

COMPTE RENDU N° 2017-02
Réunion du 14 février 2017 à 20h30

L'an deux mil dix-sept, le 14 février à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 8 février 2017, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUËT, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Marie-Hélène OGER, Dominique CANNESSON, Pascal COULON, David LOUBARESSE.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Dominique HUET a donné procuration à Jean-Luc GAUDIN, Calixte TIENDREBEOGO a donné procuration à Armel TREGOUET, Karine GUERRIER a donné procuration à Frédéric TREGUIER, Dominique BARON a donné procuration à Agnès GUILLET, Bérengère TURMEL a donné procuration à Dominique CANNESSON, Antoine CRENN a donné procuration à Pascal COULON, Amélie BERNARD a donné procuration à Adolphe AZUAGA, Mélanie JOUET a donné procuration à Miche DEMOLDER.

ABSENTS EXCUSÉS : Dominique HUET, Calixte TIENDREBEOGO, Karina GUERRIER, Dominique BARON, Bérengère TURMEL, Antoine CRENN, Amélie BERNARD, Mélanie JOUET.

ABSENTS : Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG, Cécile GIBBES, Audrey MARCHIX.

SECRETAIRE : Pascal COULON.

Date de la convocation : mercredi 8 février 2017

ORDRE DU JOUR

- 1- Finances - Rapport d'orientations budgétaires 2017
- 2- Finances - Comptes Administratifs 2016
 - Compte Administratif Commune
 - Résultats 2016
 - Détail par chapitre
 - Prévu/réalisé/Crédits de report
 - Etat de la dette au 31 décembre 2016
 - Compte Administratif Zone d'Activités du « Pont Mahaud »
 - Résultats 2016
 - Détail par article
 - Prévu/réalisé
- 3- Finances - Comptes de gestion 2016
 - Commune
 - Zone d'Activités du « Pont-Mahaud »
- 4- Réserve parlementaire 2017 – Demande de subvention
- 5- Développement durable – Renouvellement adhésion BRUDED
- 6- Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire - Modification des tarifs accueil périscolaire – mercredi midi
- 7- Agence Locale de l'Energie et du Climat – convention d'adhésion
- 8- Convention avec Enedis
- 9- DIA

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 10 janvier 2017, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

N'appelant aucune observation, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour les deux dossiers suivants :

- 1- Finances – attributions de subventions aux associations
- 2- Urbanisme – DPU - DIA :
 - Propriété 5 rue de la clôture Parcelles AH 132, 134 et 137
 - Propriété 6 route de Lailé Parcelle AD 30

N° 2017-23 Finances - Rapport d'orientations budgétaires 2017

Armel TREGOUET, Adjoint aux finances, a exposé ce qui suit :

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a changé les modalités de présentation. Il est ainsi notifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les modifications sont les suivantes :

- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport doit faire l'objet d'un débat, entériné par une délibération spécifique, non exigée auparavant.

Depuis 2015, trois grands objectifs avaient été définis conformément aux engagements :

- * Assurer le meilleur service au quotidien à l'ensemble des Pontpéanais à partir d'un coût maîtrisé
- * Assurer l'entretien du patrimoine tout entier
- * Prévoir un développement harmonieux et durable

En 2017, ces objectifs seront poursuivis et le ROB traduit clairement ces engagements, malgré des restrictions budgétaires confirmées, il s'agira de s'efforcer de proposer un même niveau de services avec moins de ressources externes en recherchant par exemple, des sources d'économies possibles.

Depuis 2014, les communes participent en effet à l'effort de redressement des comptes publics à partir d'une baisse des dotations provenant de l'Etat. Notre commune est impactée par ces baisses qui induisent des équilibres budgétaires fragilisés pour notre commune.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 devront faire l'objet de toute notre attention

Comme en 2016, une perspective 2017 qui s'annonce plutôt tendue pour les collectivités, dont les marges de manœuvre sont fortement impactées et qui devront mesurer les marges l'impact des contraintes exogènes.

Dans ce contexte, il importe de suivre au plus près l'évolution des marges de manœuvre financières de la commune de Pont-Péan et de garder à l'esprit les grands principes de l'équilibre budgétaire.

C'est en effet de la différence entre les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, produits des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de gestion courante, dépenses de personnel, participations et subventions versées) que se dégage l'épargne brute, ou autofinancement brut, qui constitue le socle des recettes de la section d'investissement, mais aussi le levier de la capacité d'emprunt et donc de développement de la commune.

Le volume des investissements à réaliser dans les prochaines années sur le territoire communal et les effets induits, implique plus que jamais de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement pour préserver l'autofinancement et la capacité de recourir à l'emprunt, tout en préservant une bonne capacité de désendettement.

La stratégie pour 2017 sera donc :

- de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- de se questionner sur les leviers à actionner pour préserver notre capacité à répondre aux besoins de notre commune
- de se questionner sur le montant du recours à l'emprunt pour pouvoir porter nos investissements

Michel Demolder pose la question sur la réduction des charges courantes, sur la masse salariale (notamment au centre technique) avec l'augmentation des surfaces.

Armel Trégouët précise que tous les services devront effectuer une analyse pour dégager des économies.

Yannick Cairon regrette que le ROB n'aborde pas les investissements pluriannuels et que cette discussion soit reportée ultérieurement.

Jean Luc Gaudin précise que nous avons besoin de l'estimation chiffrée des projets pour pouvoir établir un plan pluriannuel d'investissements et prioriser les projets selon nos orientations politiques.

Tant que le dimensionnement de l'investissement du bâtiment administratif de la mine n'est pas connu, il est hasardeux de faire un plan pluriannuel des investissements.

Yannick Cairon rajoute que nous pouvons avoir un débat sur la base des éléments déjà existants.

Armel Trégouët répond que le plan pluriannuel des investissements ne peut être partiel.

A l'issue d'un exposé et d'un débat, le conseil municipal dit qu'il prend acte des orientations budgétaires 2017.

Vote : Unanimité moins une abstention (Yannick Cairon).

Le rapport établi sur le DOB 2017 sera transmis au Président de Rennes Métropole.

N° 2017-24 Finances - Compte Administratif 2016 – Budget Principal Commune

Armel TREGOUËT, 1^{er} adjoint en charge des finances, a exposé ce qui suit :

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2016, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser). Le compte administratif permet également d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions.

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET COMMUNE RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016 **Résultats C.A. 2016 COMMUNE**

RESULTATS 2016	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	1 395 379,36	3 085 572,86	4 480 952,22
DEPENSES	1 815 016,08	2 831 007,67	4 646 023,75
EXCEDENT 2016		254 565,19	- 165 071,53
DEFICIT 2016	- 419 636,72		
RESULTATS 2015	978 931,38	-	978 931,38
RESULTAT DE CLOTURE 2016	559 294,66	254 565,19	813 859,85
Montant RAR Recettes	55 201,74		
Montant RAR Dépenses	363 765,78		
Solde CRBP17	- 308 564,04		

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 254 565.19 €
La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 559 294.66 €

En section d'investissement, les restes à réaliser se ventilent comme suit (CR/BP 2017):

- Restes à réaliser en dépenses → **363 765.78 €**
- Restes à réaliser en recettes → **55 201.74 €**

- **Section de fonctionnement**

Dépenses

Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées en 2016 à 2 831 007.67 € pour une prévision de 3 080 691 € (Budget Primitif + Décisions Modificatives) soit un **taux d'exécution de 91 9 %**.

Pour mémoire, le montant des dépenses de fonctionnement 2015 s'élevaient à 2 728 224.17 € soit une augmentation de 1.72% entre 2015 et 2016.

Si on déduit des prévisions le virement à la section d'investissement (131 361 €), le taux d'exécution s'élève alors à **95.99%**.

Recettes

Les recettes totales de fonctionnement se sont élevées en 2016 à 3 085 572.86 € pour une prévision de 3 080 691 € soit **un taux d'exécution de 100.16 %**.

Pour mémoire, le montant des recettes de fonctionnement 2015 s'élevaient à 3 135 591.93 € soit une diminution de 1.60 % entre 2015 et 2016.

C.A. 2016 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	B.P. + D.M. 2016	C.A. 2016	% des dépenses réelles de F*
011 Charges à caractère général	800 586 €	771 917,20 €	28,6%
012 Charges de personnel	1 569 600 €	1 516 469,64 €	56,3%
014 Atténuation de produits – « attribution de compensation négative Rennes Métropole »	82 008 €	82 008,00 €	3,0%
014 Atténuation de produits - autres	4 000 €	0,00 €	0,0%
022 Dépenses imprévues fonctionnement	2 500 €	0,00 €	0,0%
023 Virement à la section d'investissement	131 361 €		0,0%
042 Opération d'ordre entre section	137 000 €	136 407,54 €	
65 Autres charges de gestion courante	290 136 €	263 641,88 €	9,8%
66 Charges financières	61 500 €	60 548,08 €	2,2%
67 Charges exceptionnelles	2 000 €	15,33 €	0,0%
DEPENSES	3 080 691 €	2 831 007,67 €	100,00%

C.A. 2016 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

FONCTIONNEMENT			
RECETTES	B.P. + D.M. 2016	C.A. 2016	% des recettes réelles de F*
013 Atténuations de charges	12 250 €	15 046,14 €	0,49%
042 Opérations d'ordre entre section	15 200 €	7 875,35 €	
70 Produits de services	387 894 €	387 559,88 €	12,59%
73 Impôts et taxes	1 881 515 €	1 882 400,35 €	61,16%
74 Dotations et participations	689 392 €	693 040,68 €	22,52%
75 Autres produits gestion courante	91 600 €	98 278,46 €	3,19%
76 Produits financiers			0,00%
77 Produits exceptionnels	2 840 €	1 372,00 €	0,04%
RECETTES	3 080 691 €	3 085 572,86 €	100,00%
	Résultat 2016	254 565,19 €	

*hors opérations d'ordre

- **Section d'investissement**

Dépenses

Les dépenses totales d'investissement 2016 se sont élevées à 1 815 016.08 € pour une prévision de 3 439 639.20 €, soit un taux d'exécution de **52.77 %** et se répartissent de la manière suivante :

LA PART COMMUNALE : 1 354 855.96 €
 LA PART COMPETENCE TRANSFEREE A RENNES METROPOLE : 460 160.12 € (compte 458)

Chapitre	Dépenses	Budgétisé 2016	Réalisé	Restes à réaliser
040	Opérations d'ordre entre sections	15 200.00	7 875.35	
041	Opérations patrimoniales	77 221.00	5 835.00	
10	Dotations, fonds divers	500.00	197.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	262 550.00	261 255.43	
20-22-23	Immobilisations	1 807 059.79	1 079 693.18	363 735.78
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 277 108.41	460 160.12	
TOTAL	Investissement – Dépenses	3 439 639.20	1 815 016.08	363 735.78

Les investissements réalisés en 2016 comprennent les programmes d'études et de travaux récapitulés ci-après :	Montant en €
Restaurant scolaire - Travaux - Maîtrise d'oeuvre - Mobilier et matériels - Abords	495 947,72
Rennes Métropole - Transfert compétence Voirie	460 160,12
dont Route de Nantes : 195 318.78 €	
dont Route d'Orgères : 87 231.65 €	
dont Piste cyclable PP Chartres - voirie : 53 017.14€	
dont Voirie générale - Eclairage public : 49 647.08 €	
dont Route de Laillé - rue de la Cave Donjean : 15 293.66 €	
dont dépenses "de fonctionnement" frais de personnel - frais de structure Voirie : 59 650 €	
Rennes Métropole - reversement quote part de la participation aux équipements publics perçue par la commune entre 2012-2014 – Rue cave donjean ZAC – Route d'orgères PUP	138 000,00
Stade - Vestiaires de football - travaux 1ère partie - et aménagement des terrains	90 462,06
Bâtiment de la Mine - projet de réhabilitation - Etudes	65 412,68
Chemins piétons - voirie rurale - curage de fossés	47 073,17
Centre technique municipal - aménagement des extérieurs - cour et enrobé	24 867,60
Etudes ZAC secteur ouest : Bétuaudais Cormiers la Mine	22 788,46
Bâtiment Mairie - solde travaux et aménagement des abords	22 659,66
Mairie - matériels - mobiliers - logiciels	21 181,78
Secteur scolaire - Ecoles - Travaux	20 473,96
Atelier allée de la Mine - démolition et évacuation	19 568,00
Audit énergétique des bâtiments - pôle scolaire et sportif	13 476,00
Etudes ZAC Centre-ville Bellevue	13 252,00
Mise en place d'Eco pâturage - secteur Tellé	11 130,00
Matériel d'entretien et nettoyage des locaux	10 903,36
Mobilier urbain - Illuminations de Noël	10 601,03

Acquisitions de terrains	9 499,22
Services techniques - équipements/outillages techniques	8 313,44
Solidarité - Travaux logements - Jardins partagés	7 562,98
Centre commercial les Genêts - participation rénovation galerie	5 588,94
Mediathèque - équipements	4 925,04
Secteur scolaire - équipements	4 919,83
Espace beausoleil - équipements salle et scène	4 755,42
Médiathèque - bâtiment	4 118,15
Aménagements urbains - Piste cyclable Pont-Péan/Chartres - espaces verts	3 770,43
Projet Min'autour - équipements	1 922,28
Colombarium - Cimetière	1 550,00
Espace beausoleil - bâtiment	1 400,00
Espace enfance et local Jeunes - équipements	1 245,32
Divers logements - remboursement de cautions	3 905,98
Dette - remboursement capital des emprunts	257 546,45
Total opérations réelles	1 808 981,08
Opérations d'ordre	6 035,00
Total CA 2016 - Dépenses d'investissement	1 815 016,08

Les restes à réaliser sur travaux d'investissement (crédits de report BP 2017) s'élèvent à un montant de **363 735.78 €** et se répartissent de la manière suivante :

RAR - Dépenses d'investissement	AAR
Récapitulatif des RAR (Crédits de report 2017)	363 735,78
Etudes ZAC secteur ouest : Bétuaudais Cormiers la Mine	95 457,38
Stade - Vestiaires de football - Travaux et maîtrise d'œuvre	67 377,03
Bâtiment de la Mine - projet de réhabilitation - Etudes	64 546,80
Etudes ZAC Centre-ville Bellevue	46 506,58
Restaurant scolaire - Travaux - Maîtrise d'oeuvre - Mobilier et matériels - Abords	44 871,78
Mise en place d'Eco pâturage - secteur Tellé	13 840,20
Espaces verts - route de Nantes - route d'Orgères	8 617,86
Espace beausoleil - bâtiment - ravalement de façade	5 909,34
Liaison mixte route de la croix - étude	4 572,00
Colombarium - Cimetière - 3 cavurnes et 2 cases aériennes	4 053,60
Aménagements urbains - Piste cyclable Pont-Péan/Chartres - espaces verts	2 685,89
Audit énergétique des bâtiments - pôle scolaire et sportif - solde	1 452,00
Acquisitions de terrains- frais d'acte terrain Olivier	1 127,85
Centre commercial les Genêts - participation rénovation galerie	1 105,47
Mairie - matériels - mobiliers - logiciels	624,00
Bâtiment Mairie - solde travaux	588,00
Secteur scolaire - équipements informatiques	400,00

L'endettement

Capital restant dû au 01-01-2016 : 2 671 044 €

Annuité de la dette 2016		
Rappel : prévisions B.P. 2016	Remboursement du Capital	Intérêts versés
	258 000 €	72 000 €
D.M. 2016		-11 000 €
C.A. 2016	257 546,45 €	60 872,39 €

Capital restant dû au 31-12-2016 2 413 498 €

(correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an)

Recettes

Les recettes d'investissement ont atteint **1 395 379.36 €** pour une prévision de 3 439 639.20 € soit un taux d'exécution de 40.57 %.

Cependant, comme en section de fonctionnement, pour conserver un sens à l'analyse il apparaît nécessaire de déduire des prévisions :

- le virement de la section de fonctionnement (à hauteur de 131 361 €),
- l'excédent de la section d'investissement reporté de 2015 (978 931.38 €).

Dans ces conditions, le taux d'exécution des recettes d'investissement 2016 devient **60%**.

En 2016, les recettes d'investissement sont composées de (dont le détail figure ci-après) :

PART COMMUNALE : 842 266.51 €
 PART COMPETENCES TRANSFEREES : 553 112.85 €

Soit un total de 1 395 379.36 €

Recettes	Budgétisé 2016	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.001 Solde d'exécution d'inv. reporté	978 931.38		
Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement	131 361.00		
Chap. 040 Opérations d'ordre entre section	137 000.00	136 407.54	
Chap. 041 Opérations patrimoniales	77 221.00	5 835.00	
Chap. 10 Dotations Fonds divers Réserves hors 1068	145 130.00	150 150.77	
Chap. 1068 Dotations Fonds divers Réserves	352 367.76	352.367.76	
Chap. 13 Subventions d'investissement	246 470.65	190 408.57	55 201.74
Chap. 138 Subventions d'investissement	45 000.00		
Chap. 165 Dépôts et cautionnements reçus	3 350.00	6 397.96	
Chap. 23 Immobilisations en cours	700.00	698.91	
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	28 635.00		
Chap. 45 ... Total des opérations pour compte de tiers	1 293 472.41	553 112.85	
TOTAL	3 439 639.20	1 395 379.36	55 201.74

C.A. 2016 - Recettes d'investissement	
Récapitulatif des recettes d'investissement 2016	1 395 379,36 €
Excédent de fonctionnement 2016 affecté à l'investissement 2016	352 367,76
FCTVA	99 975,00
Taxes d'urbanisme	50 175,77
Dépôts de garantie Logements	6 397,96
ZAC LUZARD - Participation des constructeurs autres que l'aménageur	29 444,40
SUBVENTIONS (156 663,08 €)	
RM - Mise en accessibilité arrêts montée et descente de bus Caliorne - Bois Esnault (prise en charge 100% quais, 50% continuité piétonne et sécurisation voies) - Solde 2014	20 531,12
RM - Subvention travaux aménagement quais bus Rivaudière vers Rennes - Régularisation 2014	10 866,68
Département - Contrat de territoire - Piste cyclable Pont-Péan Chartres - Espaces verts (part communale)	2 421,30
Etat - DETR 2014 - Travaux d'extension et réhabilitation Mairie - Solde	18 922,96
Etat - DETR 2015 - Travaux d'extension et réhabilitation Restaurant scolaire	68 328,24
Etat - DETR 2016 - Equipements et Mobilier - Restaurant scolaire	3 960,09
Département - Plan de relance - Projet restaurant scolaire	35 933,78
Restaurant scolaire - remboursement révisions de prix négative	698,91
Sous-total opérations réelles	700 023,97
Remboursement avance forfaitaire marché de travaux restaurant scolaire	3 834,00
Amortissements	136 407,54
Rétrocessions de terrains	2 001,00
Sous-total opérations d'ordre	142 242,54
PART COMMUNALE 2016	842 266,51
SDE - Subvention programme de modernisation éclairage public 2015	36 486,50
Département - Contrat de territoire - Piste cyclable Pont-Péan Chartres - Voirie (part transféré Rennes Métropole)	23 172,17
Rennes Métropole - Remboursement des dépenses d'investissement compétence transférée	421 038,83
Rennes Métropole - Remboursement des dépenses de fonctionnement compétence transférée	63 304,19
Rennes Métropole - Remboursement des dépenses de personnel compétence transférée	9 111,16
PART COMPETENCE TRANSFEREE 2016 - RENNES METROPOLE	553 112,85

RESTES A REALISER – RECETTES

Les RAR d'un montant de 55 201.74 € sont constitués de :

Récapitulatif des RAR - Recettes	55 201,74
Etat - DETR 2015 - Travaux d'extension et réhabilitation Restaurant scolaire	27 330,82
Département - Plan de relance - Projet restaurant scolaire	7 066,22
ADEME - Audit énergétique des bâtiments	6 220,00
Enveloppe parlementaire - Restaurant scolaire	5 000,00
Enveloppe parlementaire - Vestiaires de Football	5 000,00
CAF - Petite enfance - structure de jeux extérieure	4 285,00

Département - Contrat de territoire - Piste cyclable Pont-Péan Chartres - Espaces verts (part communale)- solde	200,70
Rennes Métropole - solde subvention tondeuse	99,00

COMPETENCE TRANSFEREE Voirie Eclairage Public Eaux Pluviales à RENNES METROPOLE

Pour rappel, en 2015 et 2016, Rennes Métropole a confié aux communes les tâches nécessaires à l'exercice de la compétence voirie/éclairage public/eaux pluviales de la Métropole par le biais de conventions de mandat et d'une transcription dans la comptabilité communale (comptes 458 – dépenses et recettes).

Au 31 décembre 2016, les dépenses engagées (marchés signés) ont été recensées et transmises à Rennes Métropole pour une intégration dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissement Voirie 2017.

Ces programmes concernent :

LIBELLE	MONTANT
Maîtrise d'œuvre Piste cyclable Pont-Péan Chartres de Bretagne - part Voirie	362,77 €
Maîtrise d'œuvre route de Laillé (Eaux pluviales et aménagement de voirie)	13 076,69 €
Travaux eaux pluviales route de Laillé + avenant 1 - Lot n°1	302 306,40 €
Contrôles Lot 2 - eaux pluviales route de Laillé	2 011,20 €
Maîtrise d'oeuvre route de Nantes (Eaux pluviales et aménagement de voirie)	7 554,64 €
Travaux route de Nantes réseaux d'eaux pluviales Lot n°1	13 624,37 €
Travaux route de Nantes Voirie Lot °1	320 707,21 €
Maîtrise d'œuvre Voirie Route d'Orgères	3 930,15 €
Travaux d'aménagement de Voirie Route d'Orgères	149 898,60 €
Maîtrise d'œuvre rue de la Cave Donjean	13 786,15 €
827 258,18 €	

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Jean-Luc GAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint au compte administratif)
4. Décide d'annuler les crédits suivants (état joint au compte administratif)
5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif 2016 de la commune.

Monsieur le Maire s'est retiré pendant le vote du compte administratif.

N° 2017-25 Finances - Compte Administratif 2016 - Zone d'Activités du Pont-Mahaud

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente le Compte Administratif de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud pour l'année 2016 :

Résultats C.A. 2016 ZA PONT-MAHAUD

RESULTATS 2015	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	710 477,55	710 477,55	1 420 955,10
DEPENSES	710 477,55	710 477,55	1 420 955,10
EXCEDENTS	-		-
DEFICITS		-	-
RESULTATS 2015	- 710 477,55	38 450,76	- 672 026,79
RESULTAT DE CLOTURE 2016	- 710 477,55	38 450,76	- 672 026,79

Détail :

Résultat de fonctionnement 2015 : +38 450.75 € (excédent)
Résultat d'investissement 2015 : -710 477.55 € (déficit)

Résultat de clôture de fonctionnement 2016 : +38 450.76 € (excédent)
Résultat de clôture de l'investissement 2016 : -710 477.55 € (déficit)

Il n'y a pas eu de ventes de lots comptabilisées en 2016. Les écritures comptables enregistrées au compte administratif 2016 se résument à la comptabilisation des stocks.

Pour mémoire ce mécanisme permet de retracer les opérations relatives aux biens entrant dans un cycle de production (en l'occurrence la production de parcelles commercialisables) et destinés à être revendus.

Trois opérations comptables sont alors effectuées et se résument en 2016 à :

l'annulation du stock initial 2015	710 477,55 €
la sortie des lots vendus dans l'année évalués à leur coût de production	0 €
l'intégration du stock final 2016	710 477,55 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Jean-Luc GAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint au compte administratif)

4. Décide d'annuler les crédits suivants (état joint au compte administratif)
5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif 2016 de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud.

Monsieur le Maire s'est retiré pendant le vote du compte administratif.

N° 2017-26 Finances - Comptes de gestion 2016 – Commune - Zone d'Activités du Pont Mahaud

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, expose :

L'ensemble des comptes de gestion établis par le Receveur Municipal de Chartres de Bretagne, n'appelle ni observations, ni réserves après vérification et pointage, et les résultats portés dans les deux documents, comptes administratifs et comptes de gestion, sont identiques.

Le Conseil Municipal est invité à adopter les comptes de gestion 2016 du budget principal de la commune et de la Zone d'Activités du « Pont-Mahaud ».

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
- Considérant les opérations régulières et dûment justifiées
 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part (vote à l'unanimité des membres présents).

N° 2017-27 Finances - Réserve Parlementaire 2017 – Demande de subvention

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose ce qui suit :

La commune de Pont-Péan peut prétendre à une subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux d'intérêt local. Les demandes de subventions doivent concerner **des opérations d'investissement** matériel (acquisitions immobilières, travaux de construction, de réparation, installations techniques, équipement en matériel) ou immatériel (études préalables aux projets) des collectivités territoriales. Les dépenses de fonctionnement (travaux d'entretien, réparation, fournitures, renouvellement de matériel et de mobilier à l'identique) ne sont pas éligibles.

Marie-Anne CHAPDELAIN, députée d'Ille-et-Vilaine, a informé qu'elle propose d'attribuer à la commune de Pont-Péan, une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire dont elle dispose pour l'année 2017.

Il est proposé au conseil municipal que la commune de Pont-Péan présente le projet d'installation de toilettes sèches accessible aux personnes en situation de handicap. Ces toilettes sèches se situeront sur le parking de la chapelle à Pont-Péan.

1- Les toilettes sèches sont équipées :

MATERIEL	27 376,00 € HT
-----------------	-----------------------

- D'un composteur M200
- D'une ventilation autonome
- D'un urinoir extérieur avec deux panneaux latéraux et un auvent
- Système automatisé alimenté par des panneaux photovoltaïques
- Fermeture de porte programmable
- Eclairage temporisé et détecteur de présence

COMPOSTEUR CABINE FORMATION	3 950,00 € HT
--	----------------------

Soit un total de 31 326,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la réalisation de ce projet,
- Décide de solliciter la subvention de 5 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire, au titre du projet d'installation de toilettes sèches accessibles aux personnes à mobilité réduite et de donner délégation à M. le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

N° 2017-28 Développement durable - Renouvellement adhésion BRUDED

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose ce qui suit :

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au BRUDED (Bretagne Rurale et rurbaïne pour un développement durable) pour l'année 2017.

Le BRUDED permet à ses adhérents :

- De mettre en place des actions (ateliers techniques, rencontres entre élus, visites de projets, site internet,) pour faciliter le partage d'expériences entre collectivités.
- D'accompagner les communes le sollicitant pour suivre un projet ou une démarche
- De promouvoir et valoriser leurs réalisations
- De mettre en œuvre les principes du développement durable et solidaire dans toutes ses actions et dans son fonctionnement interne.

Pour l'année 2017, la cotisation annuelle a été fixée à 0.25 €/ habitant :

0.25€ X 4 135 habitants soit **1 033.75 €** à verser à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de renouveler son adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2017
- Décide de verser une cotisation à l'association BRUDED de 1 033.75 €

- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 2017-29 Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire – tarifs municipaux 2017 – modification des tarifs accueil périscolaire mercredi midi

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose ce qui suit :

Par délibération n°2016-135 du 6 décembre 2016, le Conseil Municipal a voté les tarifs d'accueil du périscolaire applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération et il s'avère que le tarif du mercredi midi correspond à un matin long au lieu d'un matin court. Il convient de modifier les tarifs d'accueil périscolaire pour le temps du mercredi midi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de voter les nouveaux tarifs d'accueil périscolaire 2017 comme suit:

Catégorie	Quotients Familiaux	Matin à partir de 7h30 (1h05)	Matin à partir de 8h00 (0h35)	Soir jusqu'à 18h00 (1h30)	Soir jusqu'à 18h45 (2h15)	Le mercredi de 12h à 12h45 (0h45)
1	QF ≥ 2500	2,34 €	2,12 €	3,19 €	4,99 €	2,12 €
2	1700 ≤ QF < 2500	2,21 €	2,02 €	3,02 €	4,74 €	2,02 €
3	1500 ≤ QF < 1700	2,07 €	1,88 €	2,80 €	4,41 €	1,88 €
4	1250 ≤ QF < 1500	2,02 €	1,83 €	2,73 €	4,29 €	1,83 €
5	1050 ≤ QF < 1250	1,86 €	1,66 €	2,52 €	3,97 €	1,66 €
6	850 ≤ QF < 1050	1,71 €	1,55 €	2,38 €	3,74 €	1,55 €
7	650 ≤ QF < 850	1,36 €	1,20 €	1,82 €	3,57 €	1,20 €
8	450 ≤ QF < 650	0,71 €	0,64 €	0,94 €	1,46 €	0,64 €
9	QF < 450	0,35 €	0,31 €	0,46 €	0,71 €	0,31 €

N° 2017-30 Agence Locale de l'Energie et du Climat – convention d'adhésion

Jean-Luc GAUDIN, Maire, présente le dossier suivant :

L'ALEC du Pays de Rennes dont l'objectif est d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, a développé le Conseil Energie Partagé, dont le principe est la mise à disposition d'un « conseiller énergie » pour les communes adhérentes à l'association.

Les tâches d'un conseiller énergie sont multiples :

- La gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord
- La réalisation de comparaisons et détermination des priorités

- La réalisation de diagnostics avec recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante
- Le contrôle des interventions effectuées et l'évaluation des résultats obtenus.

Le Pays de Rennes, Rennes Métropole, les Communautés de communes du Val d'Ille, du Pays d'Aubigné, du Pays de Chateaugiron, de Liffré et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), conscients des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de cette démarche, apportent un soutien technique et financier.

Pour l'année 2017, le montant annuel de la cotisation pour les communes a été fixé à 1.46 €/habitant.

Soit pour Pont-Péan : 1.46 €X 4 135 habitants = 6 037.10 €

Il est rappelé que Rennes Métropole prend en charge 40% du montant de l'adhésion sur demande de la commune à Rennes Métropole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide l'adhésion de la commune à l'association ALEC du Pays de Rennes
- Accepte de verser une cotisation annuelle pour 2017 de 6 037,10 €
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion avec l'ALEC et tout document s'y rapportant et solliciter la participation financière de Rennes Métropole.

N° 2017-31 Affaires foncières – ZAC Lizard - Convention avec ENEDIS/Commune de Pont-Péan

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose ce qui suit :

Par courrier du 5 janvier 2017, l'Office Notarial PERRAUT et PIRIOUX, notaires associés à Rennes, rappelle que le 18 octobre 2006, a été signée une convention sous signatures privées entre la société ENEDIS (anciennement ERDF) et la SNC Le Lizard afin de leur permettre d'installer un poste de transformation de courant électrique sur une parcelle devenue après division AL 171 et située sur la commune de Pont-Péan.

La commune de Pont-Péan a acquis ladite parcelle cadastrée AL 171 d'une superficie de 30 m² aux termes d'un acte reçu par Maître L'OLLIVIER, notaire à Bruz, le 25 février 2013.

La société ENEDIS souhaite publier cette convention au service de la publicité foncière afin que tout acquéreur, locataire ou ayant-droit du propriétaire soit averti de l'existence de cette convention qu'il sera tenu de respecter.

Sur la demande et aux frais de la société ENEDIS, il convient d'établir un acte notarié portant sur cette convention. Pour permettre de régulariser l'acte, le conseil municipal est invité à autoriser la signature de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à passer avec la société ENEDIS en vue de permettre l'établissement et l'exploitation du poste de transformation de courant électrique, sur la parcelle AL 171 de 30 m² appartenant à la Commune de Pont-Péan.

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier et l'acte qui sera établi par l'Office Notarial PERRAUT-PIRIOUX, Notaires associés à Rennes. Tous les frais de l'opération seront à la charge de la société ENEDIS.

N° 2017-32 Finances – attributions de subventions aux associations

Pascal COULON, conseiller municipal délégué, présente aux élus le dossier et les propositions de subventions 2017 à attribuer aux associations.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 2 février 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

(par 21 voix pour et une abstention de Marie-Hélène OGER)

- décide d'attribuer aux associations communales, les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT	PROJET	PERI-EDUCATIF	TOTAL
SPORTIVES				
Badminton APB	493	0	260	753
Basket	712	0	0	712
Football	1381	0	0	1381
Gym enfant (Amine)	0	0	0	0
Gym volontaire	469	0	0	469
Randonnée pédestre	352	0	0	352
Tai Chi Chuan/Equilibre	262	0	0	262
Tennis	1057	0	0	1057
Viet Vo Dao	632	0	0	632
Véloxygène	427	0	0	427
Sous total	5785	0	260	6045
LOISIRS				
Arts maniaques	299	500	0	799
Créativités	650	0	0	650
Cercle folklorique	535	500	0	1035
Roi grenouille	728	0	0	728
Sol mineur	353	0	0	353
Sous total	2565	1000	0	3565
SOCIO-CULTURELLES SERVICES A VOCATION SCOLAIRE				
Club des aînés	260	0	0	260
Galène	260	0	0	260
UNC/AFN	230	0	0	230
CSF	260	0	0	260
JAPAR	230	0	0	230
Sous total	1240	0	0	1240
TOTAL GÉNÉRAL	9 590 €	1 000 €	260 €	10 850 €

N° 2017-33 à 38 Urbanisme DPU-DIA

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Propriété 15 route de Nantes – parcelles AM 353, 354 et 364
- Propriété ZAC Lizard – parcelles AK 548 et 559
- Propriété 78 route de Nantes – parcelle AJ 383
- Propriété ZAC la Grande Pièce ZAC du Lizard – parcelle AL 260 – appartement T3 et un garage
- Propriété 5 rue de la clôture - Parcelles AH 132, 134 et 137
- Propriété 6 route de Laillé - Parcelle AD 30

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

Date	Services	Objet	Tiers	Montant TTC
04/01/2017	Beausoleil	Contrat de cession La Caravane Passe	W SPECTACLE SARL 19 rue des Plantes 75014 PARIS	3 376,00 €
05/01/2017	Elus	Formation "Construire un projet dans le cadre Intercommunal?" et "Quel est le rôle et la place de l'Elu à la Culture?"	ARIC 13 place des marelles BP 27305 35573 CHANTEPIE Cedex	316,00 €
11/01/2017	Services Administratifs	Installations des Progiciels Berger Levrault après changement du TSE	BERGER LEVRAULT 24 rue de l'Europe 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	1 008,00 €
16/01/2017	Elus	Formation "Préparer et voter le budget"	ARIC 13 place des marelles BP 27305 35573 CHANTEPIE Cedex	158,00 €
25/01/2017	Espaces Verts	Contrat entretien annuel allée des Cèdres et Allée de Provence	CAT NOTRE AVENIR 28 rue de sabin 35470 BAIN DE BRETAGNE	5 010,60 €
25/01/2017	Espaces Verts	Contrat entretien annuel Bel Air et la Renardière	CAT NOTRE AVENIR 28 rue de sabin 35470 BAIN DE BRETAGNE	999,50 €
25/01/2017	Espaces Verts	Contrat Entretien Espaces Verts BD Urbain tonte	Herboratum 35 ZA l'Hermitière 1 rue du Wagon 35230 ORGERES	390,00 €
25/01/2017	Espaces Verts	Contrat Entretien Espaces Verts BD Urbain tranche 1	Herboratum 35 ZA l'Hermitière 1 rue du Wagon 35230 ORGERES	3 900,00 €
25/01/2017	Espaces Verts	Contrat Entretien Espaces Verts BD Urbain débroussaillage	Herboratum 35 ZA l'Hermitière 1 rue du Wagon 35230 ORGERES	300,00 €

25/01/2017	Espaces Verts	Contrat Entretien Espaces Verts BD Urbain taille	Herboratum 35 ZA l'Hermitière 1 rue du Wagon 35230 ORGERES	930,00 €
25/01/2017	Espaces Verts	Contrat Entretien Espaces Verts BD Urbain tranche 2	Herboratum 35 ZA l'Hermitière 1 rue du Wagon 35230 ORGERES	3 120,00 €
25/01/2017	Espaces Verts	Contrat Entretien Espaces Verts BD Urbain sécateur	Herboratum 35 ZA l'Hermitière 1 rue du Wagon 35230 ORGERES	960,00 €

Pont-Péan, le 15 février 2017

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

1-Finances – DOB - Rapport d'orientations budgétaires 2017

Michel Demolder pose la question sur la réduction des charges courantes, sur la masse salariale (notamment au centre technique) avec l'augmentation des surfaces.

Armel Trégouët précise que tous les services devront effectuer une analyse pour dégager des économies.

Yannick Cairon regrette que le ROB n'aborde pas les investissements pluriannuels et que cette discussion soit reportée ultérieurement.

Jean Luc Gaudin précise que nous avons besoin de l'estimation chiffrée des projets pour pouvoir établir un plan pluriannuel d'investissements et prioriser les projets selon nos orientations politiques. Tant que le dimensionnement de l'investissement du bâtiment administratif de la mine n'est pas connu, il est hasardeux de faire un plan pluriannuel des investissements.

Yannick Cairon rajoute que nous pouvions avoir un débat sur la base des éléments déjà existants.

Armel Trégouët répond que le plan pluriannuel des investissements ne peut être partiel.

Vote à l'unanimité, moins une abstention (Yannick Cairon).

2-Finances – Comptes administratifs 2016

Armel Trégouët, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2016.

Michel Demolder note les effets de la baisse des dotations de l'Etat dans le cadre de l'effort national pour la résorption de la dette.

Le diaporama présenté en séance est joint au compte rendu de la réunion du conseil municipal.

3-Agence Locale de l'Energie et du Climat - convention d'adhésion

Une rencontre a eu lieu l'après-midi même afin d'établir un projet d'accompagnement sur 13 ou 14 jours par an.

Frédéric Tréguier rappelle l'expérience de l'ALEC et reste sceptique quant à engager une nouvelle dépense pour cette adhésion.

Michel Demolder précise que l'ALEC a fait évoluer ses modes de fonctionnement et il faut définir la manière dont nous souhaitons être accompagné sur le court terme et le moyen terme.

Yannick Cairon suggère que des travaux soient programmés dès 2018, il faut pour cela selon lui définir un plan d'actions en 2017.

Frédéric Tréguier rajoute que nous avons déjà réalisé des investissements et les résultats n'ont jamais démontré l'efficacité.

Parole au public

Intervention des opposants au déploiement des compteurs communicant Linky.